

J. CARETTE
Tailleur
15, rue de Lancy
BOULOGNE

Le fait que sur mesure

Le Journal de l'Alsace

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophe. 3 mois, 12.00; 6 mois, 22.00; 1 an, 42.00. France et Belgique. 3 mois, 13.00; 6 mois, 25.00; 1 an, 45.00. Union postale. 3 mois, 14.00; 6 mois, 26.00; 1 an, 46.00.

REDACTION-ANNONCES-ABONNEMENTS ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1190. TOURCOING: 33, rue Carnot. Téléph. 87. Chèques postaux 67 Lille

COMPLETS SUR MESURE à partir de 250^{fr}

Jules CARETTE
65, rue de Lancy, Boulogne

La Représentation familiale

COMMENT LA RÉALISER

(TROISIÈME ARTICLE)

La représentation familiale consiste à donner une place à la famille dans les assemblées délibératives et par conséquent, dans les assemblées législatives. En les faisant participer au pouvoir, on ne croit pas seulement servir des intérêts personnels ou même une classe sociale. On croit servir la nation, les intérêts mêmes : viraux, économiques, militaires de la nation.

Comment réaliser cette représentation familiale?

Dans le système de vote actuel tous les individus masculins, adultes, sont représentés. Célibataires ou mariés, pères d'une famille restreinte ou nombreuse, chacun d'eux a une voix, une seule voix, quelle que soient les intérêts qu'il représente — au nom de ses enfants — dans la société.

Pour donner une idée de ce système de vote, on peut constituer en deux groupes l'ensemble des habitants de la France. Le premier groupe : celui formé par les célibataires ou les pères de familles restreintes, comporte 16 millions de personnes. Le second groupe, formé par les familles nombreuses, représente 23 millions de personnes.

Or, le premier groupe (15 millions) définit actuellement 7 millions 1/2 de suffrages. Le second groupe (23 millions) définit seulement 3 millions 1/2 de voix.

Comment les intérêts de ce second groupe de 23 millions de personnes seront-ils équitablement représentés quand ils sont si imparfaitement représentés?

Les partisans du vote familial se trouvent vis-à-vis de deux projets de réforme du système électoral actuel : celui de M. Rouleaux-Dugage, député de l'Orne, et celui de M. l'abbé Lemire.

Le projet de M. l'abbé Lemire donne à tout homme adulte, âgé de 21 ans, une voix. A tout homme marié, et par le seul fait qu'il a fondé un foyer et accepté les responsabilités qui en découlent, il donne deux voix. Il conserve ces deux voix, qu'il ait un, deux ou trois enfants. S'il a plus de trois enfants sous son autorité, le projet de l'abbé Lemire lui donne trois voix.

Ce projet assure donc la représentation du groupe familial et donne une certaine prépondérance au vote des familles nombreuses.

Le projet de M. Rouleaux-Dugage est différent. Il donne une voix à tout adulte, mais il ne distingue pas l'adulte marié du célibataire, si l'adulte marié n'a pas d'enfant. Par contre, le père de famille a, en plus de sa voix propre, autant de voix qu'il a d'enfants.

Un vote qui, dit M. Rouleaux-Dugage, assurera moins dans la famille l'intention de la créer que le fait de son existence. En cela, son projet a quelque chose de plus logique que celui de M. l'abbé Lemire qui récompense une volonté, tandis que M. Rouleaux-Dugage récompense un fait. De plus, il assure une étroite corrélation entre le nombre de bulletins de vote et la multiplication des intérêts et des besoins que suscite chaque naissance nouvelle. D'un autre côté, le projet de M. l'abbé Lemire est plus modéré, celui de M. Rouleaux-Dugage plus révolutionnaire.

Celui-ci a des avantages évidents, particulièrement par rapport à la famille du Nord et de l'Est chez qui les conceptions s'accroissent volontiers de réalisations hardies, et il a d'ailleurs d'illustres patrons, puisque Lamartine a dit : « Un jour viendra où le père de famille aura autant de voix qu'il y a de femmes et d'enfants à son foyer, car dans une société mieux faite, ce n'est pas l'individu, c'est la famille qui est l'unité permanente. »

Quel que soit le mode de représentation familiale sur lequel l'accord se fera entre ses divers partisans, ce qui importe, c'est que la France ne soit plus comme dit l'abbé Lemire, « un pays gouverné par des célibataires et des gens sans enfants. Ce n'est point un Etat normal. »

Joseph CROMBÉ.

L'un des meurtriers de M. Rathenau est arrêté

Les manifestations républicaines

L'ARRÊSTATION DU MEURTRIER TECHOW
Berlin, 29 juin. — Une information officielle fait connaître que, des trois meurtriers de M. Rathenau, Ernest Werner Techow, âgé de 25 ans, a été arrêté ce matin.



M. HERMÈS qui succéderait à M. Rathenau comme ministre des Affaires étrangères

aux environs de Francfort-sur-l'Oder. Techow est celui qui pilotait l'automobile. La nouvelle d'après laquelle les deux autres meurtriers seraient déjà arrêtés n'est pas confirmée.

8 MORTS et 50 BLESSÉS A DARMSTADT

Berlin, 29 juin. — Les manifestations républicaines de Darmstadt ont causé la mort de huit personnes et ont compté cinquante blessés.

LE PROJET DE LOI POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

Berlin, 29 juin. — Le Cabinet d'Empire a approuvé le projet de loi relatif à la protection de la République.

LE REICHTAG SÉRA-T-IL DISSOUS?

Berlin, 29 juin. — Plusieurs journaux croient que la dissolution du Reichstag est probable, car il est douteux que l'on puisse réunir en faveur de la loi sur la protection de la République, la majorité nécessaire.

LA DESTRUCTION DES MONUMENTS DE L'ANCIEN RÉGIME A HALLE

Halle, le Conseil municipal a décidé l'abandon et la destruction de tous les monuments de la ville représentant des personnages de l'ancien régime: Hohenzollern, Bismarck, etc.

UNE AUTRE ARRÊSTATION

Berlin, 29 juin. — La police berlinoise a arrêté l'étudiant Gunter, lieutenant de réserve. Il est établi qu'il a non seulement été au contact du meurtrier de M. Rathenau, mais encore qu'il en a été complice. Gunter est membre de plusieurs organisations de droite.

QUATRE COMPLICES SONT LES VERROUS

Berlin, 29 juin. — On vient d'arrêter, en dehors de l'étudiant Gunter, quatre personnes convaincues de complicité dans le meurtre de Rathenau. Ce sont le commerçant Richard Schmitt, de Berlin; le commerçant Dietrich, de Berlin; le propriétaire du garage où a été déposé l'auto; le collègue Gerd Techow, frère du meurtrier déjà arrêté; le collègue Stubenrauch, tous deux de Berlin.

M. ULRICH, PRÉSIDENT DE L'ÉTAT DE HESSE, CONDAMNÉ A MORT PAR LES ORGANISATIONS SE-CRÈTES

Mayence, 29 juin. — M. Ulrich, socialiste, président de l'Etat de Hesse, a reçu ce matin une lettre l'avertissant que la C.O.E. (probablement l'organisation Consul-Ehrhard) avait décidé sa mort.

Le plan de réorganisation de la Banque Industrielle de Chine

Paris, 29 juin. — On annonce officiellement que le Gouvernement français a approuvé le plan de réorganisation de la Banque Industrielle de Chine, tel qu'il a été présenté par M. Porte, président du Tribunal de commerce.

Informations parlementaires

AU SENAT
Une réunion du groupe interparlementaire des départements dévastés.

Paris, 29 juin. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni, ce matin, au Sénat, sous la présidence de M. Lucien Hubert.

Il a procédé à un échange de vues sur l'interpellation de MM. de Jouvenot et François Albert, relative à la politique des réparations et de reconstruction européenne suivie par le gouvernement français, et a approuvé l'ordre du jour suivant qui doit être développé par M. Lucien Hubert.

Le Sénat compte sur le gouvernement pour poursuivre une politique des réparations conforme à la fois à l'intérêt général de la France et à l'engagement de solidarité nationale pris envers les régions dévastées. Il affirme sa volonté de ne voir en aucun cas leur reconstruction retardée par une affectation nouvelle et plus générale de la dette allemande.

Les officiers supérieurs dans l'aéronautique

M. de Lubersac, sénateur de l'Aisne, a adressé une lettre à M. Maginot, ministre de la Guerre, pour le prier de lui donner la certitude que jusqu'à son vote de la loi des cadres, aucune nomination d'officier supérieur dans l'aéronautique ne viendra augmenter le nombre des officiers étrangers à l'armée.

La Chambre, par 404 voix contre 220, vote le projet de loi sur le recrutement de l'armée avec le service de 18 mois

SÉANCE DU MATIN
Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Arago, devant lequel députés.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

La Chambre a continué la discussion des interpellations de la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Louis Marin, appuyé par M. Herriot, demande la création d'un enseignement tout moderne d'où seront supprimées les langues mortes qui sont complètement inutiles dans la plupart des professions.

Le ministre de l'Instruction publique et M. Léon Daudot s'élevèrent contre les arguments fournis par l'orateur.

La suite du débat est renvoyée à vendredi matin. — La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Pérot. M. Maginot est au banc du Gouvernement.

PROJETS DIVERS ADOPTÉS

La Chambre adopte sans débat: 1° la proposition de loi de M. Calmes et plusieurs de ses collègues, tendant à augmenter le contingent annuel de croix d'officiers et de chevaliers de la Légion d'honneur à attribuer au titre de décoration physique et de la préparation au service militaire; 2° la proposition de loi de MM. Jourdain et Daniel Vincent, tendant à attribuer au ministre du Travail et au ministre de l'Hygiène et de l'Assistance et de la Prévoyance sociale un contingent annuel de distinctions dans l'ordre national de la Légion d'honneur destinées à récompenser les services rendus aux œuvres sociales; 3° le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, relatif aux retraites des agents de chemins de fer secondaires d'intérêt général et des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

LE SECRET PROFESSIONNEL

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Jean Lefebvre (Indre) et plusieurs de ses collègues tendant à dégrader du secret professionnel des certains cas déterminés les fonctionnaires des administrations publiques. Cette loi comprend un article unique qui stipule: « Le secret professionnel ne pourra être opposé par les administrations publiques à l'enquête des administrations judiciaires de l'Etat, ni à l'autorité judiciaire, ni aux Commissions parlementaires des spéculations de guerre qui dépendront communication des renseignements relatifs à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. »

Le Recrutement de l'Armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée. Le rapporteur général donne connaissance à la Chambre du texte proposé pour un article qui a été réservé et qui est relatif au calcul du temps passé dans le service militaire.

LES AMENDEMENTS

Pour le calcul des services civils des fonctionnaires, M. Daladier propose l'annulation de l'année de service civil qui a été remplacé par une durée équivalente de service civil, le temps légal passé sous les drapeaux par les hommes appartenant à une classe antérieure à la classe 1913.

LES PENSIONS DES PETITS RETRAITÉS

Paris, 29 juin. — Le groupe parlementaire de défense des intérêts des retraités, réuni sous la présidence de M. L. Bourgeois, a décidé:

- 1° D'intervenir pour limiter le vote du projet de loi en instance devant le Sénat, en ce qui concerne les pensions de retraite d'ancien combattant et de guerre, et de demander que l'allocation de cherté de vie soit accordée pour compenser à leur égard la différence de traitement qui leur sera appliquée par rapport aux pensionnés de la loi de 1913.
- 2° D'intervenir pour que les gouvernements des colonies prennent des arrêtés accordant l'indemnité de vie chère aux pensionnés des caisses locales.
- 3° D'agir auprès de M. le ministre de l'Intérieur pour que les pensions antérieures faites par les administrations municipales et hospitalières soient tenues, et que les pensionnés obtiennent des majorations calquées sur le barème de la loi du 25 mars 1920, et l'allocation de vie chère.
- 4° D'intervenir auprès de la Commission d'assistance sociale pour que le projet de loi sur les accidents du travail soit porté le plus rapidement possible à l'ordre du jour de la Chambre.
- 5° De déposer des amendements nécessaires au projet de loi gouvernemental sur la révision des pensions pour que le nouveau régime soit appliqué: a) aux anciens pensionnés; b) à tous les agents des services publics (Etat, département, colonies, communes, chemins de fer, services concédés, etc.).

LES GRÈVES

GRAVES INCIDENTS A FRANCFORT

Mayence, 29 juin. — Depuis huit jours, les techniciens, ingénieurs et contremaîtres d'une grande usine automobiles, bicyclettes, machines à coudre, machines à écrire, etc., de Francfort, sont en grève, réclamant une augmentation de salaires.

LES USINES ENVAHIES PAR LES GREVISTES

Jeuilly, 29 juin. — A 7 heures, se sont précipités en trombe dans les bureaux de l'usine qu'ils ont envahis, demandant à parler aux directeurs.

LA CHASSE AUX DIRECTEURS

Ceux-ci n'avaient pas attendu l'arrivée des grévistes et avaient fui par les fenêtres ou les portes dérobées.

L'UN D'EUX TOMBE MORT

Mais les poursuivants les eurent bientôt débusqués et vinrent leur intimer l'ordre de se rendre. L'un d'eux, M. Wiegand, âgé de 60 ans et qui exerce, depuis un quart de siècle, les fonctions de directeur de l'usine, s'affaissa. Il était mort.

LES PENSÉES DES MANIFESTANTS

Les quatre prisonniers avaient reçu l'ordre de se faire aucun geste d'appel au secours. La colonne de manifestants, au milieu de laquelle se trouvait le cadavre de Wiegand, fut placée sur le ponton, et la colonne se disposa à la suivre dans les bureaux, quand, de toutes parts, en camions, surgirent des détachements de la police verte qui cernèrent d'abord la place et finalement assaillirent les manifestants hors du bâtiment. Ceux-ci déclarèrent que si, à la tombée du jour, ils n'avaient pas satisfaction les usines seraient saccagées. Puis ils se retirèrent.

LES USINES GARDEES PAR DES HOMMES ARMÉS

Mais la police, d'abord présente, envoya aussitôt des détachements armés aux usines pour les protéger contre l'excitation des menaces proférées.

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE EN RUSSIE

UNE DÉCLARATION DE LITVINOFF JUGÉE INACCEPTABLE

La Haye, 29 juin. — M. Litvinoff a fait, ce matin, à la sous-commission des biens privés, une déclaration de principe d'après laquelle le Gouvernement des Soviets n'arrêtera pas la conduite touchant le régime de la propriété et la restitution des biens, qu'en considération du seul intérêt de la Russie. MM. Cattier (Belgique), de la Pradelle (France), Giannini (Italie) et Gream (Grande-Bretagne) ont déclaré que la thèse de Litvinoff était inacceptable.

LA PRÉSENCE DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE

La réponse de la délégation belge à la lettre de Litvinoff

La Haye, 29 juin. — La délégation belge a remis au nom de son gouvernement, au président de la Conférence, la réponse à la lettre de M. Litvinoff. La Belgique a répondu que la désignation de ses députés à La Haye, équivaut à l'acceptation de la résolution de Genève du 18 mai. La délégation française n'a pas encore répondu.

LES RÉPARATIONS

Le paiement en nature par l'Allemagne

Le ministre des Régions libérées, M. Reibel, a voulu perfectionner l'accord de Wiesbaden et donner aux sinistrés un instrument pratique, s'adaptant aux méthodes commerciales, pour leur permettre de prendre en Allemagne l'outillage et les objets indispensables à la reconstitution de leurs entreprises.

UN ACCORD FRANCO ALLEMAND

Le délégué des Régions libérées, M. Gillet, a fait inscrire les clauses favorables de l'arrangement Benelmans dans un accord signé le 15 mars 1922, puis dans un accord définitif du 2 juin dernier, conclu à Paris, dont voici les grandes lignes.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Le Président du Conseil monte à la tribune. Je n'ai, déclare-t-il, rien à ajouter à mes observations présentées à la Chambre, en ce qui concerne la Conférence de Genève. Pour la Conférence de La Haye, elle n'est qu'une réunion ouverte et aucune décision n'y doit être prise. Pour ce qui est des réparations, nous sommes arrivés à un carrefour où à un tournant, comme on dit. Il faut choisir entre deux chemins.

LE STATUT DU DANUBE

Le Sénat adopte le projet portant approbation de la Convention internationale conclue à Paris le 23 juin 1922 entre la France, la Belgique et divers autres Etats, à l'effet d'établir le statut définitif du Danube international.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Puis, en abordant la discussion de l'interpellation de MM. de Jouvenot et François Albert sur les conditions dans lesquelles le gouvernement entend poursuivre, tant à La Haye que dans ses entretiens avec les Alliés, la politique des réparations françaises et de reconstruction européenne.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. M. Poincaré, président du Conseil, est au banc du gouvernement, entouré de MM. de Lasteyrie, Claret, etc.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Le Sénat adopte le projet portant approbation de la Convention internationale conclue à Paris le 23 juin 1922 entre la France, la Belgique et divers autres Etats, à l'effet d'établir le statut définitif du Danube international.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. M. Poincaré, président du Conseil, est au banc du gouvernement, entouré de MM. de Lasteyrie, Claret, etc.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Le Sénat adopte le projet portant approbation de la Convention internationale conclue à Paris le 23 juin 1922 entre la France, la Belgique et divers autres Etats, à l'effet d'établir le statut définitif du Danube international.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. M. Poincaré, président du Conseil, est au banc du gouvernement, entouré de MM. de Lasteyrie, Claret, etc.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Le Sénat adopte le projet portant approbation de la Convention internationale conclue à Paris le 23 juin 1922 entre la France, la Belgique et divers autres Etats, à l'effet d'établir le statut définitif du Danube international.

LA POLITIQUE DES RÉPARATIONS

Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. M. Poincaré, président du Conseil, est au banc du gouvernement, entouré de MM. de Lasteyrie, Claret, etc.